

أبواب الأجور - فرنسي

# Les Portes des Récompenses



جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالزلفي

هاتف: ٤٢٣٤٤٦٦ ٠١٦ - فاكس: ٤٢٣٤٤٧٧ ٠١٦

372

# Les Portes des Récompenses

أبواب الأجور – فرنسي



جمعية الدعوة والإرشاد ونوعية الجاليات بالزلفي  
هاتف: 016 4234466 - فاكس: 016 4234477

Préparé par : Association de Prédication,  
d'Orientation et de Sensibilisation des  
Communautés d'Al-Zulfi  
Tél. : 966 164234466 - Fax : 966 164234477

# أبواب الأجور

أعدّه وترجمه إلى اللغة الفرنسية:

جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالزلفي

الطبعة الأولى: ١٤٤٨/٠٢

يسمح بطباعة الكتاب بدون إذن خطي

## **Les Portes des Récompenses**

### **أبواب الأجر**

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, et que la prière et la paix soient sur le Messager d'Allah. Cela étant dit :

Cher frère musulman, Voici un vaste champ de concurrence dans le bien et une occasion de triompher en remportant les plus hautes récompenses. Dans ce livret, nous avons rassemblé pour toi de multiples voies d'accès aux bonnes actions, rigoureusement sélectionnées parmi les traditions authentiquement rapportées d'après l'Élu (sur lui soient les meilleures prières et le salut le plus pur). Fais donc tout ton possible afin d'en obtenir la part la plus abondante. Rappelle-toi que l'acceptation de l'œuvre et la multiplication des bonnes actions reposent fondamentalement sur la sincérité vouée à Allah, le Très Haut, ainsi que sur le suivi authentique de Son Messager (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui).



Parmi les manifestations de l'immense miséricorde d'Allah et de Sa grâce infinie figure le fait qu'Il a accordé de magnifiques récompenses pour des œuvres simples et faciles à accomplir. Saisis donc, mon frère, ces portes des récompenses ; et si tu peux faire en sorte que nul ne te devance vers Allah, alors fais-le !

Quant aux hadiths rapportés à la fois par al-Bukhārī et Muslim, nous nous sommes limités à la version d'al-Bukhārī, sauf indication contraire.

Nous demandons à Allah d'agréer cette œuvre, d'en faire profiter le plus grand nombre et d'en répandre les bienfaits. Il en est, en vérité, le seul Garant et Il en a parfaitement le pouvoir.

## **Les mérites du noble Coran**

1 – La mémorisation du Coran : D'après 'Ā'ishah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui récite le Coran en l'ayant mémorisé est avec les anges nobles et pieux. Et celui qui récite le Coran avec assiduité alors que cela est difficile pour lui obtient deux récompenses »

[Unanimement reconnu authentique,  
al-Bukhārī : 4937 ; Muslim : 798]

2 – La récitation du noble Coran : D'après Abū Umāmah al-Bāhilī (qu'Allah l'agrée), il a dit : J'ai entendu le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Récitez le Coran, car il viendra le Jour de la Résurrection comme intercesseur en faveur de ses compagnons... [la suite du hadith]. » [Rapporté par Muslim : 804]

3 – L'apprentissage et l'enseignement du Coran : D'après 'Uthmān (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne »

[Rapporté par al-Bukhārī : 5027]

4 – La sourate al-Ikhlāṣ (Le Monothéisme Pur) : D'après Abū al-Dardā' (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « L'un de vous serait-il incapable de réciter le tiers du Coran en une nuit ? » Ils se sont étonnés : « Comment pourrait-il réciter le tiers du Coran ? » Il les a informés : « "Dis : « Il est Allah, Unique. »" équivaut au tiers du Coran. »

[Unanimement reconnu authentique : 5015, 811]

5 – Al-Mu‘awwidhatayn (Les deux sourates protectrices) : D'après ‘Uqbah bin ‘Āmir (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « N'as-tu pas vu des versets révélés cette nuit, dont on n'a jamais vu de semblables ? "Dis : « Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante »" [al-Falaq : 1] et "Dis : « Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes »" [al-Nās : 1]. »

[Rapporté par Muslim : 814]

6 – La sourate al-Baqarah : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Ne faites pas de vos maisons des cimetières, car le diable fuit la maison dans laquelle est récitée la sourate al-Baqarah. » [Rapporté par Muslim : 780]

7 – Les sourates al-Baqarah et Āl ‘Imrān : D'après Abū Umāmah al-Bāhili (qu'Allah l'agrée), il a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Récitez le Coran, car il viendra le Jour de la Résurrection comme intercesseur en faveur de ses compagnons. Récitez les deux sourates lumineuses (al-Zahrāwayn) : al-Baqarah et Āl ‘Imrān, car elles viendront le Jour de la Résurrection tels deux nuages, ou telles deux ombres, ou tels deux groupes d'oiseaux en rangs déployés, pour plaider en faveur de leurs compagnons. Récitez la sourate al-Baqarah, car s'y attacher est une bénédiction, la délaisser est source de regrets, et al-Baṭalah ne peuvent rien contre elle. » [Rapporté par Muslim : 804]

❖ al-Baṭalah, c'est-à-dire : les sorciers.

7 – Āyat al-Kursī (Le verset du Trône) : D'après Ubayy bin Ka‘b (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « ... Ô Abū al-Mundhir ! Sais-tu quel est le verset le plus sublime du Coran que tu as retenu ? » Je lui ai répondu : « Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même "al-Qayyūm". » [al-Baqarah : 255]. Il m'a tapé alors sur la poitrine et dit : « [Par Allah] Que la science te soit aisée et profitable, ô Abū al-Mundhir ! » [Rapporté par Muslim : 810]

8 – La fin de la sourate al-Baqarah : D'après Abū Mas'ūd (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque récite les deux derniers versets de la sourate al-Baqarah au cours d'une nuit, ils lui suffiront. » [Unanimement reconnu authentique : al-Bukhārī : 5010 ; Muslim : 808]

❖ Al-Nawawī (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « "Ils lui suffiront" : cela signifie qu'ils le dispenseront de la prière nocturne ; il a également été dit : ils le protégeront de Satan ; il a aussi été dit : ils le préserveront des fléaux. Et il est fort probable que cela englobe tout cela. » Fin de citation.

9 – La mémorisation du début de la sourate al-Kahf (La Caverne) : D'après Abū al-Dardā' (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque mémorise les dix premiers versets de la sourate al-Kahf sera préservé de l'Antéchrist (al-Dajjāl). » [Rapporté par Muslim: 809]

Et dans une autre version rapportée par Muslim : « Quiconque mémorise les dix derniers versets de la sourate al-Kahf... [la suite du hadith]. »

## **Les mérites de l'évocation d'Allah, le Très Haut**

10 – L'évocation abondante d'Allah, le Très Haut : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Les mufarridūn (ceux qui se consacrent à l'évocation d'Allah) ont devancé les autres. » Ils ont demandé : « Ô Messager d'Allah ! Qui sont les mufarridūn ? » Il a répondu : « Les hommes et les femmes qui évoquent abondamment Allah. » [Rapporté par Muslim : 2676]

11 – Et d'après Abū Mūsā (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « L'exemple de celui qui évoque son Seigneur et de celui qui ne L'évoque pas est semblable au vivant et au mort. »

[Unanimement reconnu authentique, al-Bukhārī : 6407 ; Muslim : 779]

Et selon la version de Muslim : « L'exemple de la maison dans laquelle Allah est évoqué et de la maison dans laquelle Allah n'est pas évoqué, est semblable au vivant et au mort. »

12 – La glorification d'Allah (al-tasbīh) : D'après Sa' d (qu'Allah l'agrée), il a dit : Nous étions auprès du Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) lorsqu'il a dit : « L'un de vous serait-il incapable d'acquérir chaque jour mille bonnes actions ? » Un homme a demandé : « Comment l'un de nous pourrait-il acquérir mille bonnes actions ? » Il a répondu : « Qu'il prononce cent fois : "Subhāna Allāh", il lui sera alors inscrit mille bonnes actions, ou mille de ses péchés lui seront effacés. »

[Rapporté par Muslim : 2698]

13 – D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque dit cent fois en une journée : "Gloire et louange à Allah" (Subhāna Allāh wa bi-ḥamdih), verra ses péchés effacés, fussent-ils aussi abondants que l'écume de la mer. » [Unanimement reconnu authentique, al-Bukhārī : 6405 ; Muslim : 2691]

14 – Et d'après lui (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque dit, matin et soir, cent fois : "Gloire et louange à Allah" (Subhāna Allāh wa bi-ḥamdih), nul ne se présentera au Jour de la Résurrection avec une œuvre meilleure que la

sienne, exception faite de celui qui aura dit la même chose ou en aura rajouté. »

[Rapporté par Muslim : 2692]

15 – Et d'après lui (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Deux paroles sont légères sur la langue, lourdes sur la Balance, et bien-aimées du Tout Miséricordieux : " Gloire et louange à Allah, Gloire à Allah l'Immense" (Subḥāna Allāh wa bi-ḥamdih, Subḥāna Allāh al-‘Azīm). »

[Unanimement reconnu authentique : al-Bukhārī : 6406 ; Muslim : 2694. Et ceci est la version de Muslim]

16 – D'après lui (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Dire : "Gloire à Allah, louange à Allah, il n'y a de divinité qu'Allah, et Allah est le plus Grand" (Subḥāna Allāh, wa-l-ḥamdu lillāh, wa lā ilāha illā Allāh, wa Allāhu akbar), m'est plus cher que tout ce sur quoi le soleil se lève. »

[Rapporté par Muslim : 2695]

17 – D'après lui (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque glorifie Allah à la suite de chaque prière à trente-trois reprises, Le loue à trente-trois reprises, et proclame Sa grandeur à trente-trois reprises — ce



qui fait quatre-vingt-dix-neuf —, puis dit pour parachever la centaine : "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul et sans associé, à Lui la royauté et à Lui la louange, et Il est Omnipotent", ses péchés lui seront pardonnés, fussent-ils aussi abondants que l'écume de la mer. »  
[Rapporté par Muslim : 597]

18 – « Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah » (Lā ḥawla wa lā quwwata illā billāh) : D'après Abū Mūsā al-Ash‘arī (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) m'a dit : « Ne t'indiquerais-je pas une parole qui compte parmi les trésors du Paradis ? » J'ai répondu : « Bien sûr. » Il a dit : « "Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah" »

[Unanimement reconnu authentique : 6409, 2704]

19 – La meilleure formule d'imploration de pardon : D'après Shaddād bin Aws (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La formule maîtresse de la demande de pardon consiste à dire : "Ô Allah, Tu es mon Seigneur, il n'y a de divinité digne d'adoration que Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur. Je me conforme à Ton pacte et à Ta promesse autant que je le puis. Je cherche protection auprès de Toi contre le mal que j'ai commis. Je reconnais les bienfaits dont

Tu m'as comblé, et je reconnais mon péché. Pardonne-moi donc, car nul ne pardonne les péchés si ce n'est Toi." »

Il a ajouté : « Quiconque la prononce en journée avec une ferme conviction, puis meurt ce jour-là avant le soir, fera partie des gens du Paradis. Et quiconque la prononce de nuit avec une ferme conviction, puis meurt avant le matin, fera partie des gens du Paradis. »

[Rapporté par al-Bukhārī : 6306]

20 – L'invocation lors du réveil nocturne spontané : D'après 'Ubādah bin al-Ṣāmit (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque se réveille au cours de la nuit et dit : "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique et sans associé, à Lui la royauté et à Lui la louange, et Il est Omnipotent. Louange à Allah, gloire et pureté à Allah, Allah est le plus Grand, et il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah", puis ajoute : "Ô Allah, pardonne-moi", ou fait une invocation, sera exaucé. S'il fait ses ablutions et prie, sa prière sera acceptée. »

[Rapporté par al-Bukhārī : 1154]

❖ Le terme "Ta'ārra" signifie : se réveiller et sortir du sommeil de manière soudaine au milieu de la nuit.

21 – La proclamation de l'unicité (al-tahlīl) : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque dit : "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique et sans associé, à Lui la royauté et à Lui la louange, et Il a pouvoir sur toute chose", à cent reprises [au cours d'une journée], cela lui équivaldra à l'affranchissement de dix esclaves, cent bonnes actions lui seront inscrites, cent de ses péchés lui seront effacés, et cela lui sera une protection contre le Satan tout au long de cette journée jusqu'au soir. De plus, personne n'apportera une œuvre meilleure que la sienne, excepté un homme qui en aura accompli davantage. »

[Unanimement reconnu authentique : 6403, 2691]

22 – Et d'après Abū Ayyūb al-Anṣārī (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque dit à dix reprises: "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique et sans associé, à Lui la royauté et à Lui la louange, et Il est Omnipotent", sera comme celui qui a affranchi quatre âmes parmi les descendants d'Ismā'īl. »

[Rapporté par Muslim : 2693]

23 – Le mérite des assemblées d'évocation : D'après Abū Hurayrah et Abū Sa'īd al-Khudrī (qu'Allah les agrée tous deux), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Aucun groupe de personnes ne s'assied pour évoquer Allah — Puissant et Majestueux — sans que les anges ne les entourent, que la miséricorde ne les enveloppe, que la quiétude (al-sakīnah) ne descende sur eux, et qu'Allah ne les mentionne à ceux qui sont auprès de Lui. »

[Rapporté par Muslim : 2700]

24 – La prière sur le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque prie sur moi une seule fois, Allah priera sur lui dix fois. » [Rapporté par Muslim : 408]

25 – La louange adressée à Allah après avoir mangé et bu : D'après Anas bin Mālik (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Certes, Allah est vraiment satisfait du serviteur qui Le loue lorsqu'il mange une bouchée ou qui Le loue lorsqu'il boit une gorgée. » [Rapporté par Muslim : 2734]

## **Les mérites des ablutions et de la prière**

26 – L'accomplissement parfait des ablutions : D'après 'Uthmān bin 'Affān (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque accomplit ses ablutions à la perfection, ses péchés sortent de son corps, jusqu'à s'en aller de sous ses ongles. »

[Rapporté par Muslim : 245]

27 – D'après lui (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque accomplit parfaitement les ablutions comme Allah, le Très Haut, l'a ordonné, alors les prières prescrites sont des expiations pour ce qui se commet entre elles. »

[Rapporté par Muslim : 231]

28 – L'attestation de foi après les ablutions : D'après 'Umar bin al-Khaṭṭāb (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il n'est personne parmi vous qui fasse ses ablutions en les accomplissant avec soin, puis qui dise : "J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et que Muḥammad est Son serviteur et Son Messenger", sans que les huit

portes du Paradis ne s'ouvrent pour lui, afin qu'il y entre par celle de son choix. »[Rapporté par Muslim: 234]

29 – La répétition des paroles du muezzin suivie de la prière sur le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) : D'après 'Abdullāh bin 'Amr (qu'Allah l'agrée ainsi que son père), il a entendu le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Lorsque vous entendez le muezzin, répétez ce qu'il dit, puis priez sur moi ; car quiconque prie sur moi une seule fois, Allah priera sur lui dix fois en retour... [la suite du hadith]. »

[Rapporté par Muslim : 384]

30 – L'invocation à prononcer après l'appel à la prière : D'après Jābir bin 'Abdullāh (qu'Allah l'agrée ainsi que son père), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque dit en entendant l'appel à la prière : " Ô Allah ! Maître de cet appel parfait et de la prière que l'on va accomplir, accorde à Muḥammad la place éminente et le rang honorifique, et ressuscite-le dans la position louable que Tu lui as promise", bénéficiera de mon intercession le Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par al-Bukhārī : 614]

31 – Le mérite de l'appel à la prière : D'après Abū Sa'īd al-Khudrī (qu'Allah l'agrée), il a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Ni djinn, ni humain, ni aucune chose n'entend la portée de la voix du muezzin sans témoigner en sa faveur le Jour de la Résurrection. » [Rapporté par al-Bukhārī : 609]

32 – La construction des mosquées : D'après Bukayr, rapportant de 'Uthmān bin 'Affān (qu'Allah l'agrée), il a dit, alors que les gens faisaient de nombreux commentaires à son sujet lorsqu'il a construit la mosquée du Messager (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) : « Vous avez trop parlé. J'ai certes entendu le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : "Quiconque construit une mosquée" — Bukayr a dit : Je pense qu'il a ajouté : "en recherchant par cela le Visage d'Allah" — "Allah lui construira une demeure semblable dans le Paradis." »

[Unanimement reconnu authentique : 450, 533]

33 – Prononcer « Āmīn » en même temps que l'imam : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Lorsque l'imam prononce "Āmīn", prononcez-le également, car quiconque dont

la prononciation coïncide avec celle des anges verra ses péchés antérieurs pardonnés. »

[Unanimentement reconnu authentique : 780, 410]

34 – Se rendre tôt à la prière : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « ... Et s'ils savaient ce qu'il y a comme récompense dans al-tahjīr (le fait de se rendre tôt à la prière), ils feraient la course pour y parvenir... [la suite du hadith]. »

[Unanimentement reconnu authentique : 615, 437]

❖ al-Tahjīr : c'est-à-dire se rendre tôt.

35 – Se purifier à domicile puis marcher vers la mosquée : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque se purifie chez lui, puis marche vers l'une des maisons d'Allah afin d'y accomplir l'une des obligations prescrites par Allah, verra l'un de ses pas effacer un péché, et l'autre l'élever d'un degré. »

[Rapporté par Muslim : 666]

36 – La multiplication des pas vers les mosquées : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Ne vous indiquerais-je pas ce par quoi Allah



efface les péchés et élève en degrés ? » Ils ont dit : « Bien sûr, ô Messenger d'Allah. » Il a dit : « Accomplir parfaitement les ablutions malgré les désagréments, multiplier les pas vers les mosquées, et attendre la prière après la prière. Voilà le ribāṭ (le dévouement constant). »

[Rapporté par Muslim : 251]

37 – D'après lui (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque se rend à la mosquée le matin ou le soir, Allah lui prépare une hospitalité au Paradis à chaque fois qu'il s'y rend le matin ou l'après-midi. »

[Unanimement reconnu authentique : 662, 669. Et ceci est la formulation de Muslim]

❖ L'hospitalité (al-Nuzul) : c'est-à-dire ce qui est préparé pour l'invité à son arrivée.

38 – L'assiduité aux prières surérogatoires régulières (al-sunan al-rawātib) : D'après Umm Ḥabībah (qu'Allah l'agrée), elle a entendu le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Il n'est pas un serviteur musulman qui prie chaque jour pour Allah douze unités de prière de façon surérogatoire, en dehors de la prière obligatoire, sans qu'Allah ne lui construise une maison au Paradis. »

[Rapporté par Muslim : 728]

39 – La prière nocturne (qiyām al-layl) : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a été interrogé : « Quelle est la meilleure prière après la prière prescrite ? » Il a répondu : « La meilleure prière après la prière prescrite est la prière accomplie au cœur de la nuit. »

[Rapporté par Muslim : 1163]

40 – Les prières de l'‘Ishā’ (prière de la nuit) et du Fajr (prière de l'Aube) en groupe : D'après ‘Uthmān bin ‘Affān (qu'Allah l'agrée), il a dit : J'ai entendu le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Quiconque prie la prière de la nuit en groupe, c'est comme s'il avait prié la moitié de la nuit. Et quiconque prie la prière de l'aube en groupe, c'est comme s'il avait prié toute la nuit. »

[Rapporté par Muslim : 656]

41 – Assister à la prière du vendredi en accomplissant parfaitement les ablutions, en écoutant et en gardant le silence : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée) - il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque fait ses ablutions et les accomplit parfaitement, puis se rend à la prière du vendredi, écoute attentivement et garde le silence, se verra pardonner ses péchés

commis entre ce vendredi et le suivant, avec un ajout de trois jours... [la suite du hadith]. »

[Rapporté par Muslim : 857]

❖ La raison de cet ajout de trois jours réside dans le fait que chaque bonne action est rétribuée au décuple.

42 – Se rendre tôt à la prière du vendredi : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Lorsque vient le jour du vendredi, les anges se tiennent à la porte de la mosquée et inscrivent les personnes par ordre d'arrivée. L'exemple de celui qui s'y rend de bonne heure (al-muhajjir — c'est-à-dire : celui qui vient tôt) est semblable à celui qui offre en sacrifice une chamelle ; puis celui qui vient ensuite est semblable à celui qui offre une vache ; puis un bœuf ; puis une poule ; puis un œuf. Et lorsque l'imam apparaît [pour le sermon], les anges replient leurs registres et s'installent pour écouter le rappel. »

[Unanimement reconnu authentique : 929, 850]

43 – La prière funéraire et l'assistance à l'enterrement : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque assiste aux funérailles jusqu'à ce que la prière soit accomplie obtient un qīrāt (une part de récompense),

et quiconque y assiste jusqu'à l'enterrement obtient deux parts de récompense. » On a demandé : « Que représentent ces deux parts de récompense ? » Il a répondu : « Elles sont semblables à deux immenses montagnes. »

[Unanimement reconnu authentique : 1325, 945. Et ceci est la formulation de Muslim]

## Les mérites du jeûne

44 – Le jeûne du mois de Ramaḍān avec foi et espérance de la récompense : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque jeûne le mois de Ramaḍān avec foi et en espérant la récompense divine, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. »

[Unanimement reconnu authentique : 760, 38]

45 – La prière nocturne durant le mois de Ramaḍān avec foi et espérance de la récompense : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque accomplit la prière nocturne durant le mois de Ramaḍān avec foi et en espérant la récompense divine, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. »

[Unanimement reconnu authentique : 2009, 759]

46 – Le jeûne de six jours de Shawwāl : D'après Abū Ayyūb al-Anṣārī (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque jeûne le mois de Ramaḍān, puis le fait suivre de six jours du mois de Shawwāl, cela équivaldra au jeûne de toute l'année. »

[Rapporté par Muslim : 1164]

47 – Le jeûne de trois jours de chaque mois : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : « Mon ami intime (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) m'a recommandé trois choses que je ne délaisserai pas jusqu'à ma mort : le jeûne de trois jours de chaque mois, la prière de al-Ḍuḥā (la matinée), et de dormir après avoir accompli le Witr (la prière impaire de clôture). »

[Unanimement reconnu authentique : 1178, 721]

48 – Le jeûne du jour de 'Arafah : D'après Abū Qatādah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Pour le jeûne du jour de 'Arafah, j'espère d'Allah qu'Il expie [les péchés de] l'année qui le précède et de l'année qui le suit. »

[Rapporté par Muslim : 1162]

49 – Le jeûne du jour de 'Āshūrā' : D'après Abū Qatādah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Pour le jeûne du jour de 'Āshūrā', j'espère d'Allah qu'Il expie [les péchés de] l'année qui le précède. »

[Rapporté par Muslim : 1162]

## Mérites divers

50 – Le repentir : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque se repent avant que le soleil ne se lève de son couchant, Allah accepte son repentir. »

[Rapporté par Muslim : 2703]

51 – Le mérite du grand et du petit pèlerinage : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La 'Umrah (petit pèlerinage) jusqu'à la 'Umrah est une expiation pour ce qu'il y a entre les deux, et le Hajj (grand pèlerinage) pieusement accompli n'a d'autre récompense que le Paradis. »

[Unanimement reconnu authentique : 1773, 1349]

52 – La multiplication des bonnes œuvres au cours des dix premiers jours de Dhū al-Hijjah : D'après Ibn 'Abbās (qu'Allah les agrée tous deux), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il n'y a pas de jours où l'œuvre pieuse est meilleure que dans ces jours-ci (c'est-à-dire les dix jours). » Ils ont dit : « Pas même le jihād (l'effort dans la voie d'Allah) ? » Il a répondu : « Pas même l'effort dans la voie d'Allah, sauf un homme qui est sorti en

risquant sa propre personne et ses biens, et qui n'est revenu avec rien de tout cela. »

[Rapporté par al-Bukhārī : 969]

53 – La quête du savoir : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « ... Et quiconque emprunte un chemin à la recherche d'un savoir, Allah lui facilitera, grâce à cela, un chemin vers le Paradis... [la suite du hadith]. »  
[Rapporté par Muslim : 2699]

54 – L'acquisition de la compréhension de la religion : D'après Mu'āwiyah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui à qui Allah veut du bien, Il lui accorde la compréhension de la religion. »

[Unanimement reconnu authentique : 71, 1037]

55 – L'appel à Allah : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque appelle à une guidée aura une récompense semblable à celles de ceux qui l'ont suivi, sans que cela ne diminue en rien leurs propres récompenses... [la suite du hadith]. »

[Rapporté par Muslim : 2674]



56 – Le commandement du convenable et l'interdiction du blâmable : D'après Abū Sa'īd (qu'Allah l'agrée), il a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Quiconque parmi vous voit un acte blâmable, qu'il le change de sa main ; s'il ne le peut pas, alors par sa langue ; et s'il ne le peut pas, alors par son cœur, et c'est là le degré le plus faible de la foi. » [Rapporté par Muslim : 49]

57 – La diffusion de la salutation de paix : D'après 'Abdullāh bin 'Amr (qu'Allah les agrée tous deux), un homme a interrogé le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) : « Quelle est la meilleure œuvre de l'Islam ? » Il a répondu : « Que tu offres à manger, et que tu adresses la salutation de paix à celui que tu connais comme à celui que tu ne connais pas. » [Unanimement reconnu authentique : 6236, 39]

58 – L'amour fraternel en Allah : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Certes, Allah dira le Jour de la Résurrection : "Où sont ceux qui s'aiment pour Ma majesté ? Aujourd'hui, Je les abrite sous Mon ombre, le jour où il n'y a d'autre ombre que la Mienne." » [Rapporté par Muslim : 2566]

59 – La véracité : D'après 'Abdullāh (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Attachez-vous à la véracité, car la véracité mène à la vertu, et la vertu mène au Paradis. Et l'homme ne cesse de dire la vérité et de rechercher la véracité jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès d'Allah comme véridique... [la suite du hadith]. » [Unanimement reconnu authentique : 6094, 2607. Et ceci est la formulation de Muslim]

60 – L'excellence du comportement : D'après 'Abdullāh bin 'Amr (qu'Allah les agrée tous deux), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) disait : « Certes, les meilleurs d'entre vous sont ceux qui ont le meilleur comportement. » [Unanimement reconnu authentique : 3559, 2321]

61 – Le visage avenant : D'après Abū Dharr (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) m'a dit : « Ne méprise aucune bonne action, ne serait-ce que de rencontrer ton frère avec un visage avenant. »

[Rapporté par Muslim : 2626]

62 – La visite au malade : D'après Thawbān, l'affranchi du Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit :

« Quiconque visite un malade ne cesse de demeurer dans la khurfah du Paradis. » On a demandé : « Ô Messager d'Allah, qu'est-ce que la khurfah du Paradis ? » Il a répondu : « Ses fruits cueillis (janāhā). »

[Rapporté par Muslim : 2568]

❖ Janāhā : c'est-à-dire ses fruits et ce qui est récolté de ses arbres.

63 – La douceur : D'après Jarīr (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque est privé de douceur est privé de tout bien. » [Rapporté par Muslim : 2592]

64 – La patience : D'après Abū Sa'īd et Abū Hurayrah (qu'Allah les agrée tous deux), le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il n'est pas une fatigue, une maladie, un souci, une tristesse, un mal, une angoisse ou même une épine qui n'atteigne le croyant sans qu'Allah ne lui efface par cela une partie de ses péchés. »

[Unanimement reconnu authentique : 5641, 2573]

❖ al-Naṣab : la fatigue. al-Waṣab : la maladie.

65 – La prise en charge de l'orphelin : D'après Sahl bin Sa'd (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Moi et celui qui prend en charge l'orphelin serons au Paradis

comme cela » — et il a fait signe de ses deux doigts : l'index et le majeur. [Rapporté par al-Bukhārī : 6005]

66 – Soulager les afflictions et faciliter les situations difficiles : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque soulage un croyant d'une détresse parmi les détresses de ce monde, Allah le soulagera d'une détresse parmi les détresses du Jour de la Résurrection. Et quiconque facilite [les choses à] une personne en difficulté, Allah lui facilitera les choses dans ce monde et dans l'au-delà... [la suite du hadith]. »

[Rapporté par Muslim : 2699]

67 – D'après Abū Qatādah (qu'Allah l'agrée), il a dit : j'ai entendu le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Quiconque serait réjoui qu'Allah le sauve des tourments du Jour de la Résurrection, qu'il accorde un répit à un [débiteur] en difficulté ou qu'il lui remette [tout ou partie de sa dette]. » [Rapporté par Muslim : 1563]

68 – Prodiguer le bien : D'après Jābir bin 'Abdullāh (qu'Allah les agrée tous deux), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Tout acte de bienfaisance est une aumône. »

[Unanimement reconnu authentique : 6021, 1005]

69 – S'efforcer de subvenir aux besoins de la veuve et du pauvre : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui s'efforce de subvenir aux besoins de la veuve et du pauvre est semblable au combattant dans le sentier d'Allah, ou à celui qui passe ses nuits en prière et ses journées à jeûner. »

[Unanimement reconnu authentique : 5353, 2983]

70 – L'aumône : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque donne en aumône l'équivalent d'une datte provenant d'un gain pur — et Allah n'agrée que ce qui est pur —, Allah l'accepte de Sa main droite, puis la fait fructifier pour son donateur, tout comme l'un de vous élève son poulain, jusqu'à ce qu'elle devienne pareille à une montagne. »

[Unanimement reconnu authentique : 7430, 1014]

❖ Son poulain (fuluwwahu) : c'est-à-dire le jeune cheval.

71 – L'invocation en faveur des musulmans : D'après Abū al-Dardā' (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) disait : « L'invocation du musulman en faveur de son Frère absent, est exaucée : un ange se

tient à sa tête et chaque fois qu'il invoque Allah en faveur de son frère, l'ange dit alors : "Āmin ! Et pour toi la même chose." »

[Rapporté par Muslim : 2733]

72 – Le maintien des liens de parenté : D'après Anas bin Mālik (qu'Allah l'agrée), il a dit : J'ai entendu le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Quiconque serait réjoui que sa subsistance soit élargie, ou que la trace qu'il laisse soit prolongée, qu'il maintienne donc ses liens de parenté. »

[Unanimement reconnu authentique : 2067, 2557]

❖ Que la trace qu'il laisse soit prolongée (yunsā' fi atharihi) : c'est-à-dire que son souvenir demeure vivant parmi les gens, même après sa mort.

73 – Espérer la récompense divine en dépensant pour sa famille : D'après Abū Mas'ūd al-Anṣārī (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Lorsque l'homme effectue une dépense pour sa famille en aspirant à la récompense divine, elle lui est comptée comme une aumône. »

[Unanimement reconnu authentique : 5351, 1002]

74 – La prise en charge et l'éducation des filles : D'après Anas bin Mālik (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque entretient deux filles jusqu'à leur puberté viendra, au Jour de la Résurrection, alors que lui et moi serons comme ceci ! » et il a joint ses deux doigts.

[Rapporté par Muslim : 2631]

❖ Le verbe 'āla englobe globalement la prise en charge matérielle (nourriture, logement, vêtements) ainsi que l'accompagnement éducatif et moral de l'enfant.

75 – L'aumône continue : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Lorsque l'être humain meurt, ses œuvres s'interrompent, à l'exception de trois choses : une aumône continue, une science dont on tire profit, ou un enfant vertueux qui invoque en sa faveur. »

[Rapporté par Muslim : 1631]

76 – Écarter ce qui nuit de la voie publique : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Tandis qu'un homme marchait sur une route, il trouva une branche d'épines sur son chemin ; il l'écarta ; Allah lui sut gré de cela et lui pardonna (ses péchés) ».

[Unanimement reconnu authentique : 652, 1914]

77 – La valeur de la santé et du temps libre : D'après Ibn 'Abbās (qu'Allah les agrée tous deux), il a dit : Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il y a deux bienfaits dont beaucoup de gens sont dupes : la santé et le temps libre. » [Rapporté par al-Bukhārī : 6412]

78 – La récompense de la patience face à la perte d'un enfant : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agré), le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Allah, le Très Haut, dit : "Mon serviteur croyant n'a d'autre récompense auprès de Moi, lorsque Je reprends l'âme de l'être qui lui est le plus cher parmi les gens de ce monde et qu'il se montre patient en espérant la récompense divine, que le Paradis." »

[Rapporté par al-Bukhārī : 6424]

79 – Les sept catégories de personnes abritées sous l'ombre divine : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agré), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Sept personnes seront abritées par Allah, le Très Haut, sous Son ombre, le jour où il n'y aura d'autre ombre que la Sienne : un dirigeant équitable ; un jeune qui a grandi dans l'adoration d'Allah ; un homme dont le cœur est attaché aux mosquées ; deux hommes qui s'aiment en Allah, se réunissent pour Lui et se séparent pour



Lui ; un homme sollicité par une femme de haut rang et d'une grande beauté, et qui répond : "Je crains Allah" ; un homme qui fait une aumône en secret, au point que sa main gauche ignore ce que dépense sa main droite ; et un homme qui évoque Allah dans la solitude et dont les yeux débordent de larmes. »

[Unanimement reconnu authentique : 1423, 1031]

80 – Le mérite de se visiter et de s'aimer en Allah : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Un homme partit rendre visite à un frère [en foi] dans un autre village. Allah posta alors un ange sur son chemin pour l'attendre. Lorsque l'ange l'aborda, il lui demanda : "Où te diriges-tu ?" L'homme répondit : "Je vais voir un frère à moi dans ce village." L'ange reprit : "Y a-t-il un bienfait de sa part que tu cherches à entretenir (tarbuhā) ?" Il répondit : "Non, si ce n'est que je l'aime en Allah, le Puissant et Majestueux." L'ange lui dit alors : "Sache que je suis le messenger d'Allah envoyé vers toi pour t'annoncer qu'Allah t'aime comme tu l'as aimé en Lui." »

[Rapporté par Muslim : 2567]

❖ tarbuhā : Que tu cherches à entretenir.

81 – S'éloigner du moindre polythéisme : D'après Jābir bin 'Abdullāh (qu'Allah les agrée tous deux), il a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) dire : « Quiconque rencontre Allah sans Lui associer la moindre chose entrera au Paradis, et quiconque Le rencontre en Lui associant quoi que ce soit entrera en Enfer. »

[Rapporté par Muslim : 93]

82 – L'initiation d'une bonne pratique : D'après Jarīr bin 'Abdullāh (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque instaure en Islam une bonne tradition en obtiendra la récompense, ainsi que la récompense de ceux qui la mettront en pratique après lui, sans que cela ne diminue en rien leurs propres récompenses. Et quiconque instaure en Islam une mauvaise tradition en supportera le fardeau, ainsi que le fardeau de ceux qui la mettront en pratique après lui, sans que cela ne diminue en rien leurs propres fardeaux. »

[Rapporté par Muslim : 1017]

83 – Tuer le gecko : D'après Abū Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque tue un gecko du premier coup se verra inscrire cent

bonnes actions ; au deuxième coup, une récompense moindre ; et au troisième, moindre encore. »

[Rapporté par Muslim : 2240]

❖ al-Wazagh (le gecko) : Le terme al-wazagh désigne globalement les petits reptiles agiles de la famille des geckos ou des tarentes (al-abraş). Il a été nommé wazagh en raison de sa légèreté et de la rapidité de ses mouvements.

84 – La constance dans les bonnes œuvres, si minimales soient-elles : D'après 'Ā'ishah (qu'Allah l'agrée), elle a dit : Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a été interrogé en ces termes : « Quelles sont les œuvres les plus aimées d'Allah ? » Il a répondu : « Celles qui sont accomplies avec le plus de constance, même si elles sont minimales. »

[Unanimement reconnu authentique : 6465, 782]

Et la louange est à Allah, Celui par la grâce duquel s'accomplissent les bonnes œuvres.

## **Table des matières**

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| Les mérites du noble Coran .....                      | 5  |
| Les mérites de l'évocation d'Allah, le Très Haut .... | 9  |
| Les mérites des ablutions et de la prière .....       | 16 |
| Les mérites du jeûne.....                             | 24 |
| Mérites divers.....                                   | 26 |